Nombres de délégués -Afférents au Conseil: 49 En exercice : 49 Qui ont pris part à la délibération : 39 Votes exprimés: 39 **POUR: 39** CONTRE: 0 Abstentions: 0 Date de la convocation :

28 mai 2024

28 mai 2024

Date d'affichage:

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET -Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES -Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS -Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Ánnie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

<u>Absents excusés</u> : Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN – Sylvie CHARPIGNON -

Absents : Hervé PASCAULT - Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Claude

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

SPANC: FIXATION DU MONTANT DU REMBOURSEMENT POUR LES DIAGNOSTICS INITIAUX

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique que les diagnostics initiaux des anciens secteurs de la Haute Vallée du Serein et du Nucérien sont maintenant terminés. Un bilan financier a été établi pour le versement du remboursement à réaliser auprès des usagers, puisqu'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie a été perçue.

Le montant du remboursement sera de 52,63 € par diagnostic (facturé à 98 €, pour rappel). Une campagne de demande de RIB va être prochainement lancée auprès des administrés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

FIXE à 52,63 € le montant du remboursement à faire aux usagers ayant fait leur diagnostic initial.

DIT QUE les usagers pouvant prétendre à ce remboursement sont ceux ayant participé à la campagne 2017-2022

DIT QUE seuls les usagers à jour du paiement de la somme d'origine de 98 € pourront bénéficier d'un remboursement.

DIT QUE les remboursements seront effectués par mandatement au compte 678, par voie d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Rémy VIDAL



PUBLIEE LE 07/06/2024